



**information
indépendante
investisseur**

Présentation au colloque annuel du

MEDAC

Me Marc J. Ryan

WWW.INVESTISSEURAUTONOME.INFO

23 01 2010



DÉROULEMENT

- Durée
- Écran
- Questions
- Texte sera publié sur mon site.



OBJECTIFS DE LA PRÉSENTATION

- Initiation à l'investissement autonome et à mon site.
- Comparaison des droits des investisseurs actifs et indiciels/passifs.
- Rétrospective sur l'année 2009.



L'INVESTISSEMENT AUTONOME- pourquoi ?

- *There is a crucial difference about playing the game of investing compared to virtually any other activity. Most of us have no chance of being as good as the average in any pursuit where others practice and hone skills for many, many hours. But we can be as good as the average investor in the stock market with no practice at all. **Jeremy Siegel**, professeur de finance, Wharton school, University of Pennsylvania*

FONDATEUR – Me MARC J. RYAN

- N'a pas fait carrière dans le monde du placement.
- Diplômé- McGill (génie) et Université de Montréal (licence en droit et maîtrise en droit des affaires).
- Avocat avec la CVMQ (maintenant l'AMF).
- 26 ans comme conseiller juridique en valeurs mobilières et cadre de BCE et Bell Canada.

MISE en GARDE

- Pas inscrit comme courtier ou conseiller en placement.
- Notre site cherche à aider nos lecteurs à devenir de meilleurs investisseurs, pas à choisir pour eux des meilleurs placements
- Ne pas se fier à une source individuelle d'information, y compris notre site ou cette présentation.

PARTICULARITÉS DE NOTRE SITE

- Une source privilégiée (et gratuite) d'information objective, indépendante et désintéressée sur le placement.
- Indépendant des intermédiaires financiers.
- Ne cherche pas à gérer votre portefeuille.
- Ni à vous vendre des produits ou services financiers.

Nos principes directeurs

- Investir pour le long terme.
- La répartition d'actifs. Règle du 90%.
- Gestion serrée des dépenses.
- Approche passive ou indicielle pour les actions.
- Échelle d'obligations provinciales individuelles.
- Gestion de la fiscalité est importante.
- Fonds communs de placement gérés activement: nous ne les recommandons pas.

DROIT DES INVESTISSEURS INDICIELS

Comme investisseur autonome c'est à vous de décider :

- de la répartition d'actifs qui vous convient
- d'une approche passive (indicielle) ou active (chercher à battre le marché)
- de produits à frais élevés ou bas
- d'emprunter ou non (effet de levier)
- d'utiliser un courtier à escompte ou de plein exercice

INVESTISSEURS INDICIELS- continué

- Si vous suivez les principes directeurs de notre site, il y a du bon (moins probable de se retrouver dans une situation judiciaire) et du mauvais (vous êtes responsable de vos propres décisions). Typiquement, vos placements sont indicieux et suivent le marché en général, et vos dépenses sont limitées.
- Si vous ne suivez pas les principes directeurs de notre site, vos risques de vous retrouver devant les tribunaux sont plus élevés

DROIT DES INVESTISSEURS ACTIFS

Litiges typiques sont contre leur conseiller financier:

- Exemples : le conseiller a recommandé des titres ou une répartition d'actifs risqués, l'usage de l'effet de levier, ou des produits à frais élevés

Autre litiges possibles impliquent une contestation du comportement de la haute direction d'une société dans laquelle l'investisseur détient des titres.

- Exemples : erreurs de divulgation, mauvaise gestion etc.

L'ANNÉE 2009 ET LES INVESTISSEURS

- Volatilité : répartition d'actifs inappropriée, et panique par certains investisseurs individuels (la capitulation) et institutionnels (eg.- Caisse de dépôt et l'université Harvard) ; disparition miraculeuse de FCP perdants.
- Rendement : voir *Les marchés en 2009 et votre portefeuille: bravo pour la reprise au Canada* sur mon site
- Les faits saillants de l'année : voir *2009 : fin d'année et de décennie : les faits saillants pour un investisseur autonome* sur mon site

L'ANNÉE 2009 – continué

- Aux USA : le SEC s'attaque au frais de suivis ; et le gouvernement fédéral tient une commission enquête sur les causes de la crise financière.
- Au Canada : règlement désappointant avec les banques dans le dossier du PCAA ; rapport sur les pensions critique les FCP gérés activement, mais aucunes démarches correspondantes des commissions de valeurs; aucune commission d'enquête sur la crise financière ni le scandale du PCAA en particulier.

FIN ET CONCLUSIONS

- L'investissement autonome est avantageux pour ceux qui ont les prés requis.
- L'approche indicielle/passive est positive pour les investisseurs (un rendement net moins volatile et plus élevé à long terme), mais négative pour les avocats (moins de démêlé devant les tribunaux).
- Pour en savoir davantage, devenez membre de notre site; c'est gratuit.



**information
indépendante
investisseur**